

Annexe 1 : Règles de sécurité

Voici quelques consignes concernant les équipements de sécurité sur les différentes disciplines.

1. Matériel humain

- Cani-randonnée, cani-cross et cani-trail : toujours prévoir des chaussures adaptées à la pratique, ceinture ou baudrier.
- Cani-trotinette, cani-vtt, cani-kart : Casque et gants OBLIGATOIRES. Lunettes, genouillères et coudières sont conseillées.
- Ski-joering et Kick-spark : Casque et lunettes, ceinture ou baudrier.
- Traineau : Casque fortement conseillé (obligatoire en course).

2. Matériel canin

Ligne de trait avec amorti obligatoire.

Collier étrangleur strictement interdit.

Pour toutes les disciplines, le chien sera systématiquement équipé d'un harnais (sauf initiation en cani-randonnée)

Tout non-respect des consignes ainsi que tous comportements volontairement à risque feront l'objet d'une convocation devant le comité directeur et pourra entraîner des sanctions.